



## Simulation de la réforme Macron pour les fonctionnaires avec les données de l'Arrco-Agirc

Le débat sur la réforme Macron des retraites a peu de signification sans simulations chiffrées.

Les deux seules questions posées par les actifs sont : "Je peux partir à quel âge avec combien ?".

Le gouvernement cherche à avoir un débat uniquement sur les valeurs morales (« un régime unique c'est plus juste... ») et fuit devant sa promesse de fournir à tout un chacun une simulation de la retraite qu'il aura avec la réforme Macron-Delevoye.

Les informations parcellaires dont nous pouvons disposer nous font penser que la baisse des pensions serait générale et forte, avec presque uniquement des perdants et très peu de gagnants.

Le gouvernement a promis des simulations pour début 2019, et nous attendons toujours. L'économiste Michaël Zemmour a très bien expliqué sur le blog d'Alternatives Economiques à quel point la question des simulations est essentielle ( <https://blogs.alternatives-economiques.fr/zemmour/2019/04/01/concertation-retraites-sans-simulations-c-est-un-simulacre> ).

La CGT Fonction publique a fait ses propres simulations et attend que le gouvernement les infirme ou les confirme, pour avoir enfin un vrai débat responsable sur la réforme des retraites.

### La CGT n'invente rien pour construire ses simulations

La CGT n'a rien inventé pour ce faire. Elle a uniquement utilisé les données existantes.

Le taux de cotisation de 28% est celui défini le 10 octobre 2018 par le Haut-commissariat aux retraites ( <https://reforme-retraite.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/vers-un-systeme-universel-de-retraite-plus-simple-plus-juste-pour-tous> ).

M. Delevoye a d'abord présenté aux syndicats une hypothèse de départ à 62 ans avec une surcote à partir de 63 ans. Dans cette hypothèse, le taux de rendement immédiat pourrait être de 4,60% comme celui de l'Agirc-Arrco en 2019, en totalisant l'ensemble des cotisations ARRCO sous le plafond de la sécurité sociale (TRI de 4.62% exactement). Le taux de surcote après 62 ans serait fixé à 4%, comme il est suggéré dans le document n°14 de la séance du COR du 21 mars 2019.

Après une offensive politique des ministres venant des « Républicains », dont la ministre des Solidarités et de la Santé, qui doit défendre le projet de réforme des retraites devant les assemblées parlementaires, le président de la République a confirmé le maintien de la réforme des retraites et a présenté en conférence de presse le 25 avril un arbitrage pour un « âge pivot » à 64 ans.

Le même montant qu'avec l'hypothèse Delevoye est obtenu à 64 ans avec un taux de rendement de 5%. La simulation CGT aligne la décote à 62 et 63 ans et la surcote à 65, 66 et 67 ans sur aujourd'hui, soit 5% par an.

Pour la retraite complémentaire du privé Agirc-Arrco, seule 80% de la cotisation permet d'acheter des points. Le taux de rendement est calculé dans la simulation CGT sur l'ensemble de la cotisation. Le Haut-commissariat aux retraites prévoit que le financement des dispositifs de solidarité peut passer par des cotisations additionnelles ne permettant pas d'acheter des points. Dans ce cas le taux de rendement affiché sera supérieur, alors qu'on achèterait exactement le même nombre de points :

- un taux de rendement de 5% si 100% de la cotisation de 28% achète des points,
- équivaut à un rendement de 5,56% si 90% de la cotisation de 28% achète des points (25.2%),
- et équivaut à un rendement de 6.25% si 80% de la cotisation de 28% achète des points (22,4%).

La hauteur du taux de rendement est une question d'affichage politique qui peut être importante et servir d'argument au gouvernement.

Les droits sont supposés revalorisés en fonction de l'évolution du salaire moyen (arrondi à 3.000 € pour un temps plein pour 2015 et 2016 sources INSEE). Une revalorisation des droits déjà acquis en dessous du salaire moyen baisserait le niveau des pensions tel qu'il est calculé (environ moins 10% sur 25 ans pour une revalorisation des salaires sur l'inflation si on prend les valeurs données aujourd'hui à la CNAV, au régime général de sécurité sociale).

On compare la situation actuelle du code des pensions et une pension entièrement calculée selon la réforme Macron avec exactement la même carrière et la même rémunération. Pour les fonctionnaires les primes ne sont pas cotisées en général dans le système actuel et sont cotisées dans la réforme Macron

Il est impossible pour la CGT de construire des simulations pour la période de transition, pendant laquelle les pensions comporteront une partie de pension sur les régimes actuels pour avant 2025, et une partie suivant le système Macron, pour les années après 2025. Cependant la partie de pension relevant des régimes actuels sera construite non pas sur les salaires réels de fin de carrière, mais sur ceux de 2025. Elle sera donc minorée.

Sauf pour les enseignants, les carrières dans la simulation commencent à 22 ans, qui est l'âge moyen d'entrée dans le monde du travail aujourd'hui. Ces hypothèses minorent la pension actuelle, avec une annulation de la décote à 65 ans et 67 ans pour les enseignants : pourtant la réforme Macron baisse très fortement les pensions.

Un âge pivot à 64 ans avec un rendement de 5% et une décote/surcote de 5% est l'hypothèse actuelle du gouvernement, celle sur laquelle il faut partir.

Du fait de l'âge pivot à 64 ans la pension à 62 ans est diminuée de 10% et à 63 ans de 5% (90% et 95%). Cependant on achète des nouveaux points pour chaque année supplémentaire travaillée.

A 65 ans on augmente sa pension de 5%, à 66 ans de 10% et à 67 ans de 15%.

Entre 62 ans et 67 ans on augmente sa pension de 25% par la décote/surcote et de plus de 20% par l'achat de points supplémentaires, eux aussi surcotés. Au total, repousser son âge de départ de 5 ans augmente la pension acquise à 62 ans de 45% à 50% suivant le niveau de la rémunération de fin de carrière.

C'est très important et c'est l'élément principal de la réforme Macron pour repousser l'âge de départ en retraite le plus possible vers 65-67 ans. Il rendrait la situation de tous ceux qui ne peuvent pas travailler au-delà de 62 ans impossible.

### Analyse pour les adjoints administratifs et techniques :

Aujourd'hui finir sa carrière au sommet de la catégorie C donne une pension nette de 1.500 €. Dans la réforme Macron il faut attendre 67 ans pour atteindre 1500 €, en partant de 1.000 € à 62 ans. 1.000 € est le minimum de pension prévu par Macron, mais on ne connaît pas son mode de calcul (quelle durée de carrière demandée).

Pour chaque année entre 62 et 67 ans la perte est de 200 € dans cette hypothèse pessimiste où la pension de fonctionnaire n'est complète qu'à 65 ans.

Pour une pension complète dès 62 ans, ce qui est fréquent en catégorie C, la perte est de 500 euros à 62 ans (1.000 au lieu de 1.500), et de 400 euros à 67 ans (1.500 au lieu de 1.900).

Avec 10% de taux de primes la perte moyenne serait de 350 €, la pension passerait sous 1.000 € à 62 ans et 63 ans, et à 67 ans la pension serait au plus de 1.300 €. Elle ne rattraperait jamais les 1.500€ de la pension actuelle.

La logique de la réforme est que dans tous les cas on est en dessous de la moitié du salaire de fin de carrière à 62 ans, et au 2/3 du salaire de fin de carrière à 67 ans.

### Les secrétaires administratifs et techniciens

Leur pension complète actuelle s'ils atteignent le sommet de leur grille est de 1.800 € nets, ce qui est proche de la pension moyenne pour une carrière complète en France. Dans la réforme Macron même à 67 ans on n'atteint pas ce montant avec 25% de primes.

On perd 300€ en moyenne, pour une pension de 1.200 € à 62 ans et 1.750 € à 67 ans.

La retraite additionnelle n'est pas intégrée au calcul. Son taux de rendement est faible (3,74%), le taux de cotisation très faible (moins de 2% de la rémunération), il n'existe que depuis 2005 et devrait disparaître en 2025.

La simulation a pour objectif de montrer la faiblesse des montants, même pour une carrière complète, bien que la plupart des fonctionnaires auront au mieux pas plus de la moitié du montant indiqué.

### Les attachés (les ingénieurs ont une grille proche)

Le sommet de la grille d'attaché principal en 2021 (indice 821) donnera une pension complète de 2.600 €. Pour 25% de taux de primes la retraite Macron ne l'atteindra pas à 67 ans (2.400 €).

Il faudrait 35% de taux de primes pour atteindre la retraite complète actuelle à 67 ans, et 55% de taux de primes pour avoir la même retraite au même âge dans cette hypothèse.

La perte entre 62 ans et 67 ans est entre 400 € et 500 €.

### Les enseignants (ici les certifiés)

Les enseignants ont aujourd'hui la même retraite que les attachés, 2600 € pour une carrière complète.

Avec 10% de taux de primes, ils n'ont aucune possibilité d'atteindre ce niveau, avec une retraite à 67 ans de 2.050 € et à 62 ans de 1.350 €.

Ils perdent entre 400 € et 600 € entre 62 et 67 ans, alors que l'hypothèse d'un début de carrière à 24 ans ne leur permet une carrière complète dans le système actuel qu'à 67 ans (génération 1973 à 172 trimestres).

Le sous paiement de la qualification des enseignants aurait son plein effet sur la retraite avec la réforme Macron.

## Les agents en service actif (surveillants pénitentiaire)

Le régime actuel leur donne une pension de 1.950 € à 60 ans pour un début de carrière à 22 ans. Le régime Macron ne retrouvera jamais ce montant (1.700 € à 62 ans). La perte serait de 300 à 500 € entre 57 et 62 ans.

On a supposé un âge pivot décalé de 5 ans à 59 ans, dans l'ignorance de l'âge pivot pour une ouverture du droit à 52 ans. De moins en moins de départs ont lieu avant 57 ans.

C'est une remise en cause de tous les départs anticipés que porte la réforme Macron.

### En conclusion

Le cœur de la réforme est de fortement baisser le niveau de la retraite à 62 ans, et de rémunérer chaque année supplémentaire travaillée de plus 8 à 10% de la retraite des 62 ans. Partir à 67 ans ferait augmenter la pension des 62 ans de la moitié, ce qui est très important. L'objectif est de rendre quasi impossible un départ avant 64 ou 65 ans.

Tous les salariés et agents publics qui ne pourront pas travailler au-delà de 62 ans seront les grands perdants, quelle qu'en soit la cause : chômage, maladie ou invalidité, handicap, carrières longues, départs anticipés pour pénibilité.

Toute interruption de carrière qui ne serait pas compensée par une attribution de points gratuits entraînerait une forte baisse du niveau de pension. Les dispositifs de solidarité actuels des régimes par annuités compensent les pertes dans de nombreux cas. L'incertitude sur le niveau des dispositifs de solidarité prévus dans la réforme Macron fait prévoir une bien moindre compensation des interruptions de carrière.

Le niveau prévu de 1.000 € pour le minimum de pension, qui resterait lié à une durée d'assurance longue, serait loin de permettre de compenser les pertes pour les salariés les plus modestes. La revendication CGT d'une pension nette minimum au SMIC net est essentielle.

Dans la Fonction publique, l'intégration des primes dans le calcul de la pension sans autre forme de procès, en maintenant comme elles sont les différences entre employeurs publics, signifierait que la grille indiciaire de la Fonction publique ne servirait plus à établir le niveau de la qualification et l'évolution des rémunérations. Ce serait un élément de remise en cause du statut des fonctionnaires très important.

La majorité écrasante du monde du travail n'a aucun intérêt au passage à un régime universel par points, et a intérêt au maintien des régimes par annuités, qui doivent retrouver leur efficacité antérieure aux réformes des retraites des dernières décennies.

**Fonctionnaires : comparaison entre la pension actuelle du Code des pensions (CPCM) et la retraite Macron-Delevoye, avec la valeur de point de l'ARRCO**

Catégorie	C	Corps	Ajoints administratifs ou techniques
Salaire moyen par tête brut en France (SMPT)		3 000 €	rapport entre salaire net et salaire brut de 75% pour le privé et pour le public de 80%
Pourcentage de surcote ou décote (de 4 à 5%)		5,00%	Rapport entre pension nette et pension brute de 91%
Age de la surcote (62 ans) ou âge pivot		64	Valeur du point d'indice 4,6860
taux de rendement (TRI)		5,00%	achats de points pour les 28% de la cotisation
TRI pour 90% de cotisation		5,56%	achats de points pour 25,2% de cotisation (90% de la cotisation)
TRI pour 80% de cotisation		6,25%	achats de points pour 22,4% de cotisation (80% de la cotisation)
Durée d'assurance requise en année		43	Taux de primes total (par rapport à l'indiciaire) 25%
Années de bonification (enfants ou service actif)		0	Taux de primes cotisant au code des pensions (service actif) 0%

Pour une carrière commençant à 22 ans, un passage au 2ème grade à 39 ans, et au 3ème grade à 55 ans						
Salaire de fin de carrière à 62 ans	% SMPT	92%	Salaire brut	2 771 €	Salaire net	<b>2 216 €</b>
Salaire moyen de carrière à 62 ans	% SMPT	74%	Salaire brut	2 231 €	Salaire net	1 785 €

Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Décote ou surcote réforme Macron	90%	95%	100%	105%	110%	115%
<b>pension nette réforme Macron Delevoye</b>	<b>1 023 €</b>	<b>1 113 €</b>	<b>1 207 €</b>	<b>1 305 €</b>	<b>1 406 €</b>	<b>1 510 €</b>
Pension nette aujourd'hui (moins CSG, CRDS et CASA)	1 196 €	1 298 €	1 404 €	1 513 €	1 588 €	1 664 €
Décote ou surcote aujourd'hui CPCM	85%	90%	95%	100%	105%	110%
La retraite Macron baisse en euros (hausse) la pension antérieure de	-173 €	-185 €	-196 €	-208 €	-183 €	-154 €
La retraite Macron baisse en pourcentage (hausse) la pension antérieure de	-14%	-14%	-14%	-14%	-11%	-9%
Augmentation de la pension Macron des 62 ans par année travaillée supplémentaire		9%	18%	28%	37%	48%
hors calcul : RAFP net estimé 43 ans de carrière	53 €	55 €	58 €	60 €	63 €	66 €

Taux de remplacement pension nette / salaire net de fin de carrière						
Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Pension Macron/ salaire de fin de carrière	46%	50%	54%	59%	63%	68%
Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière	54%	59%	63%	68%	72%	75%
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-8%	-8%	-9%	-9%	-8%	-7%
Taux de remplacement pension brute / salaire brut de fin de carrière						
Pension Macron/ salaire de fin de carrière	41%	44%	48%	52%	56%	60%
Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière	47%	51%	56%	60%	63%	66%
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-7%	-7%	-8%	-8%	-7%	-6%

Taux de remplacement pension nette / salaire net moyen de carrière						
Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Pension Macron/ salaire moyen de carrière	57%	62%	67%	72%	77%	82%
Pension aujourd'hui/salaire moyen de carrière	67%	72%	78%	83%	87%	91%
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-10%	-10%	-11%	-11%	-10%	-8%
Taux de remplacement pension brute / salaire brut moyen de carrière						
Pension Macron/ salaire moyen de carrière	50%	55%	59%	63%	68%	72%
Pension aujourd'hui/salaire moyen de carrière	59%	64%	68%	73%	77%	80%
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-9%	-9%	-10%	-10%	-9%	-7%

**Fonctionnaires : comparaison entre la pension actuelle du Code des pensions (CPCM) et la retraite Macron-Delevoye, avec la valeur de point de l'ARRCO**

Catégorie	B	Corps	Secrétaires administratifs ou techniciens
Salaire moyen par tête brut en France (SMPT)		3 000 €	rapport entre salaire net et salaire brut de 75% pour le privé et pour le public de 80%
Pourcentage de surcote ou décote (de 4 à 5%)		5,00%	Rapport entre pension nette et pension brute de 91%
Age de la surcote (62 ans) ou âge pivot		64	Valeur du point d'indice 4,6860
taux de rendement (TRI)		5,00%	achats de points pour les 28% de la cotisation
TRI pour 90% de cotisation		5,56%	achats de points pour 25,2% de cotisation (90% de la cotisation)
TRI pour 80% de cotisation		6,25%	achats de points pour 22,4% de cotisation (80% de la cotisation)
Durée d'assurance requise en année		43	Taux de primes total (par rapport à l'indiciaire) 25%
Années de bonification (enfants ou service actif)		0	Taux de primes cotisant au code des pensions (service actif) 0%

Pour une carrière commençant à 22 ans, un passage au 2ème grade à 39 ans, et au 3ème grade à 55 ans						
Salaire de fin de carrière à 62 ans	% SMPT	108%	Salaires brut	3 227 €	Salaires net	2 582 €
Salaires moyen de carrière à 62 ans	% SMPT	86%	Salaires brut	2 568 €	Salaires net	2 054 €

Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Décote ou surcote réforme Macron	90%	95%	100%	105%	110%	115%
<b>pension nette réforme Macron Delevoye</b>	<b>1 178 €</b>	<b>1 283 €</b>	<b>1 393 €</b>	<b>1 508 €</b>	<b>1 628 €</b>	<b>1 752 €</b>
Pension nette aujourd'hui (moins CSG, CRDS et CASA)	1 393 €	1 562 €	1 689 €	1 820 €	1 971 €	2 065 €
Décote ou surcote aujourd'hui CPCM	85%	90%	95%	100%	105%	110%
La retraite Macron baisse en euros (hausse) la pension antérieure de	-216 €	-278 €	-295 €	-312 €	-344 €	-313 €
La retraite Macron baisse en pourcentage (hausse) la pension antérieure de	-15%	-18%	-17%	-17%	-17%	-15%
Augmentation de la pension Macron des 62 ans par année travaillée supplémentaire		9%	18%	28%	38%	49%
hors calcul : RAFP net estimé 43 ans de carrière	61 €	64 €	67 €	69 €	73 €	77 €

Taux de remplacement pension nette / salaire net de fin de carrière						
Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	<b>46%</b>	<b>50%</b>	<b>54%</b>	<b>58%</b>	<b>63%</b>	<b>68%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	<b>54%</b>	<b>60%</b>	<b>65%</b>	<b>70%</b>	<b>76%</b>	<b>80%</b>
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-8%	-11%	-11%	-12%	-13%	-12%
Taux de remplacement pension brute / salaire brut de fin de carrière						
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	<b>40%</b>	<b>44%</b>	<b>47%</b>	<b>51%</b>	<b>55%</b>	<b>60%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	<b>47%</b>	<b>53%</b>	<b>57%</b>	<b>62%</b>	<b>67%</b>	<b>70%</b>
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-7%	-9%	-10%	-11%	-12%	-11%

Taux de remplacement pension nette / salaire net moyen de carrière						
Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
<b>Pension Macron/ salaire moyen de carrière</b>	<b>57%</b>	<b>62%</b>	<b>67%</b>	<b>72%</b>	<b>77%</b>	<b>82%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire moyen de carrière</b>	<b>68%</b>	<b>75%</b>	<b>81%</b>	<b>87%</b>	<b>93%</b>	<b>97%</b>
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-10%	-13%	-14%	-15%	-16%	-15%
Taux de remplacement pension brute / salaire brut moyen de carrière						
<b>Pension Macron/ salaire moyen de carrière</b>	<b>50%</b>	<b>55%</b>	<b>59%</b>	<b>63%</b>	<b>68%</b>	<b>72%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire moyen de carrière</b>	<b>60%</b>	<b>66%</b>	<b>71%</b>	<b>76%</b>	<b>82%</b>	<b>85%</b>
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-9%	-12%	-12%	-13%	-14%	-13%

**Fonctionnaires : comparaison entre la pension actuelle du Code des pensions (CPCM) et la retraite Macron-Delevoe, avec la valeur de point de l'ARRCO**

Catégorie	A	Corps	Attachés d'administration de l'Etat
Salaire moyen par tête brut en France (SMPT)		3 000 €	rapport entre salaire net et salaire brut de 75% pour le privé et pour le public de 80%
Pourcentage de surcote ou décote (de 4 à 5%)		5,00%	Rapport entre pension nette et pension brute de 91%
Age de la surcote (62 ans) ou âge pivot		64	Valeur du point d'indice 4,6860
taux de rendement (TRI)		5,00%	achats de points pour les 28% de la cotisation
TRI pour 90% de cotisation		5,56%	achats de points pour 25,2% de cotisation (90% de la cotisation)
TRI pour 80% de cotisation		6,25%	achats de points pour 22,4% de cotisation (80% de la cotisation)
Durée d'assurance requise en année		43	Taux de primes total (par rapport à l'indiciaire) 25%
Années de bonification (enfants ou service actif)		0	Taux de primes cotisant au code des pensions (service actif) 0%

Pour une carrière commençant à 22 ans et un passage au 2ème grade à 49 ans						
Salaire de fin de carrière à 62 ans	% SMPT	160%	Salaire brut	4 809 €	Salaire net	<b>3 847 €</b>
Salaire moyen de carrière à 62 ans	% SMPT	119%	Salaire brut	3 567 €	Salaire net	2 853 €

Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
<b>Décote ou surcote réforme Macron</b>	<b>90%</b>	<b>95%</b>	<b>100%</b>	<b>105%</b>	<b>110%</b>	<b>115%</b>
<b>pension nette réforme Macron Delevoe</b>	<b>1 636 €</b>	<b>1 785 €</b>	<b>1 940 €</b>	<b>2 102 €</b>	<b>2 269 €</b>	<b>2 443 €</b>
Pension nette aujourd'hui (moins CSG, CRDS et CASA)	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €	2 757 €	2 888 €
Décote ou surcote aujourd'hui CPCM	85%	90%	95%	100%	105%	110%
La retraite Macron baisse en euros (hausse) la pension antérieure de	-440 €	-468 €	-496 €	-524 €	-488 €	-446 €
La retraite Macron baisse en pourcentage (hausse) la pension antérieure de	-21%	-21%	-20%	-20%	-18%	-15%
Augmentation de la pension Macron des 62 ans par année travaillée supplémentaire		9%	19%	28%	39%	49%
hors calcul : RAFP net estimé 43 ans de carrière	84 €	89 €	93 €	97 €	102 €	107 €

Taux de remplacement pension nette / salaire net de fin de carrière						
Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	<b>43%</b>	<b>46%</b>	<b>50%</b>	<b>55%</b>	<b>59%</b>	<b>63%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	<b>54%</b>	<b>59%</b>	<b>63%</b>	<b>68%</b>	<b>72%</b>	<b>75%</b>
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-11%	-12%	-13%	-14%	-13%	-12%
Taux de remplacement pension brute / salaire brut de fin de carrière						
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	<b>37%</b>	<b>41%</b>	<b>44%</b>	<b>48%</b>	<b>52%</b>	<b>56%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	<b>47%</b>	<b>51%</b>	<b>56%</b>	<b>60%</b>	<b>63%</b>	<b>66%</b>
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-10%	-11%	-11%	-12%	-11%	-10%

Taux de remplacement pension nette / salaire net moyen de carrière						
Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
<b>Pension Macron/ salaire moyen de carrière</b>	<b>57%</b>	<b>62%</b>	<b>67%</b>	<b>72%</b>	<b>77%</b>	<b>82%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire moyen de carrière</b>	<b>73%</b>	<b>78%</b>	<b>84%</b>	<b>90%</b>	<b>94%</b>	<b>97%</b>
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-15%	-16%	-17%	-18%	-17%	-15%
Taux de remplacement pension brute / salaire brut moyen de carrière						
<b>Pension Macron/ salaire moyen de carrière</b>	<b>50%</b>	<b>55%</b>	<b>59%</b>	<b>63%</b>	<b>68%</b>	<b>72%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire moyen de carrière</b>	<b>64%</b>	<b>69%</b>	<b>74%</b>	<b>79%</b>	<b>82%</b>	<b>86%</b>
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-14%	-14%	-15%	-16%	-15%	-13%

**Fonctionnaires : comparaison entre la pension actuelle du Code des pensions (CPCM) et la retraite Macron-Delevoye, avec la valeur de point de l'ARRCO**

Catégorie	A	Corps	Enseignants certifiés
Salaire moyen par tête brut en France (SMPT)		3 000 €	rapport entre salaire net et salaire brut de 75% pour le privé et pour le public de 80%
Pourcentage de surcote ou décote (de 4 à 5%)		5,00%	Rapport entre pension nette et pension brute de 91%
Age de la surcote (62 ans) ou âge pivot		64	Valeur du point d'indice 4,6860
taux de rendement (TRI)		5,00%	achats de points pour les 28% de la cotisation
TRI pour 90% de cotisation		5,56%	achats de points pour 25,2% de cotisation (90% de la cotisation)
TRI pour 80% de cotisation		6,25%	achats de points pour 22,4% de cotisation (80% de la cotisation)
Durée d'assurance requise en année		43	Taux de primes total (par rapport à l'indiciaire) 10%
Années de bonification (enfants ou service actif)		0	Taux de primes cotisant au code des pensions (service actif) 0%

Pour une carrière commençant à 24 ans, un passage au 2ème grade à 51 ans						
Salaire de fin de carrière à 62 ans	% SMPT	141%	Salaire brut	4 232 €	Salaire net	<b>3 386 €</b>
Salaire moyen de carrière à 62 ans	% SMPT	104%	Salaire brut	3 123 €	Salaire net	2 498 €

Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
<b>Décote ou surcote réforme Macron</b>	90%	95%	100%	105%	110%	115%
<b>pension nette réforme Macron Delevoye</b>	<b>1 361 €</b>	<b>1 488 €</b>	<b>1 620 €</b>	<b>1 757 €</b>	<b>1 900 €</b>	<b>2 049 €</b>
Pension nette aujourd'hui (moins CSG, CRDS et CASA)	1 740 €	1 905 €	2 076 €	2 253 €	2 436 €	2 626 €
Décote ou surcote aujourd'hui CPCM	75%	80%	85%	90%	95%	100%
La retraite Macron baisse en euros (hausse) la pension antérieure de	-380 €	-418 €	-456 €	-496 €	-536 €	-577 €
La retraite Macron baisse en pourcentage (hausse) la pension antérieure de	-22%	-22%	-22%	-22%	-22%	-22%
Augmentation de la pension Macron des 62 ans par année travaillée supplémentaire		9%	19%	29%	40%	51%
hors calcul : RAFF net estimé 43 ans de carrière	42 €	44 €	46 €	48 €	51 €	53 €

Taux de remplacement pension nette / salaire net de fin de carrière						
Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	40%	44%	48%	52%	56%	61%
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	51%	56%	61%	67%	72%	78%
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-11%	-12%	-13%	-15%	-16%	-17%
Taux de remplacement pension brute / salaire brut de fin de carrière						
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	35%	39%	42%	46%	49%	53%
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	45%	49%	54%	59%	63%	68%
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-10%	-11%	-12%	-13%	-14%	-15%

Taux de remplacement pension nette / salaire net moyen de carrière						
Âge de départ	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
<b>Pension Macron/ salaire moyen de carrière</b>	54%	59%	64%	69%	74%	79%
<b>Pension aujourd'hui/salaire moyen de carrière</b>	70%	76%	82%	88%	94%	101%
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-15%	-17%	-18%	-19%	-21%	-22%
Taux de remplacement pension brute / salaire brut moyen de carrière						
<b>Pension Macron/ salaire moyen de carrière</b>	48%	52%	56%	60%	65%	69%
<b>Pension aujourd'hui/salaire moyen de carrière</b>	61%	66%	72%	77%	83%	89%
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	-13%	-15%	-16%	-17%	-18%	-19%



**Fonctionnaires : comparaison entre la pension actuelle du Code des pensions (CPCM) et la retraite Macron-Delevoye, avec la valeur de point de l'ARRCO**

Catégorie	c	Corps	Surveillants pénitentiaires
Salaire moyen par tête brut en France (SMPT)		3 000 €	rapport entre salaire net et salaire brut de 75% pour le privé et pour le public de 80%
Pourcentage de surcote ou décote (de 4 à 5%)		5,00%	Rapport entre pension nette et pension brute de 91%
Age de la surcote (62 ans) ou âge pivot		59	Valeur du point d'indice 4,6860
taux de rendement (TRI)		5,00%	achats de points pour les 28% de la cotisation
TRI pour 90% de cotisation		5,56%	achats de points pour 25,2% de cotisation (90% de la cotisation)
TRI pour 80% de cotisation		6,25%	achats de points pour 22,4% de cotisation (80% de la cotisation)
Durée d'assurance requise en année		43	Taux de primes total (par rapport à l'indiciaire) 35%
Années de bonification (enfants ou service actif)		5	Taux de primes cotisant au code des pensions (service actif) 29%
Age d'ouverture du droit à départ en retraite (57 ou 52 ans)		52	

**Pour une carrière commençant à 22 ans et un passage au 2ème grade à 44,5 ans**

Salaire de fin de carrière à 57 ans	% SMPT	101%	Salaire brut	3 024 €	Salaire net	<b>2 419 €</b>
Salaire moyen de carrière à 57 ans	% SMPT	76%	Salaire brut	2 282 €	Salaire net	1 825 €

Âge de départ	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans
<b>Décote ou surcote réforme Macron</b>	<b>90%</b>	<b>95%</b>	<b>100%</b>	<b>105%</b>	<b>110%</b>	<b>115%</b>
<b>pension nette réforme Macron Delevoye</b>	<b>1 192 €</b>	<b>1 288 €</b>	<b>1 387 €</b>	<b>1 491 €</b>	<b>1 598 €</b>	<b>1 709 €</b>
Pension nette aujourd'hui (moins CSG, CRDS et CASA)	1 553 €	1 686 €	1 823 €	1 964 €	1 964 €	1 964 €
Décote ou surcote aujourd'hui CPCM	100%	100%	100%	100%	100%	100%
La retraite Macron baisse en euros (hausse) la pension antérieure de	<b>-361 €</b>	<b>-398 €</b>	<b>-435 €</b>	<b>-474 €</b>	<b>-366 €</b>	<b>-255 €</b>
La retraite Macron baisse en pourcentage (hausse) la pension antérieure de	<b>-23%</b>	<b>-24%</b>	<b>-24%</b>	<b>-24%</b>	<b>-19%</b>	<b>-13%</b>
Augmentation de la pension Macron des 62 ans par année travaillée supplémentaire		8%	16%	25%	34%	43%
hors calcul : RAFF net estimé 43 ans de carrière	21 €	22 €	23 €	24 €	25 €	26 €

**Taux de remplacement pension nette / salaire net de fin de carrière**

Âge de départ	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	<b>49%</b>	<b>53%</b>	<b>57%</b>	<b>62%</b>	<b>66%</b>	<b>71%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	<b>64%</b>	<b>70%</b>	<b>75%</b>	<b>81%</b>	<b>81%</b>	<b>81%</b>
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	<b>-15%</b>	<b>-16%</b>	<b>-18%</b>	<b>-20%</b>	<b>-15%</b>	<b>-11%</b>
<b>Taux de remplacement pension brute / salaire brut de fin de carrière</b>						
<b>Pension Macron/ salaire de fin de carrière</b>	<b>43%</b>	<b>47%</b>	<b>50%</b>	<b>54%</b>	<b>58%</b>	<b>62%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire de fin de carrière</b>	<b>56%</b>	<b>61%</b>	<b>66%</b>	<b>71%</b>	<b>71%</b>	<b>71%</b>
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	<b>-13%</b>	<b>-14%</b>	<b>-16%</b>	<b>-17%</b>	<b>-13%</b>	<b>-9%</b>

**Taux de remplacement pension nette / salaire net moyen de carrière**

Âge de départ	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans
<b>Pension Macron/ salaire moyen de carrière</b>	<b>65%</b>	<b>70%</b>	<b>75%</b>	<b>80%</b>	<b>85%</b>	<b>90%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire moyen de carrière</b>	<b>85%</b>	<b>92%</b>	<b>98%</b>	<b>105%</b>	<b>105%</b>	<b>104%</b>
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	<b>-20%</b>	<b>-22%</b>	<b>-23%</b>	<b>-25%</b>	<b>-19%</b>	<b>-13%</b>
<b>Taux de remplacement pension brute / salaire brut moyen de carrière</b>						
<b>Pension Macron/ salaire moyen de carrière</b>	<b>57%</b>	<b>62%</b>	<b>66%</b>	<b>70%</b>	<b>75%</b>	<b>79%</b>
<b>Pension aujourd'hui/salaire moyen de carrière</b>	<b>75%</b>	<b>81%</b>	<b>86%</b>	<b>93%</b>	<b>92%</b>	<b>91%</b>
perte (gain) entre aujourd'hui et réforme Macron	<b>-17%</b>	<b>-19%</b>	<b>-21%</b>	<b>-22%</b>	<b>-17%</b>	<b>-12%</b>

Catégorie	C	Corps	Ajoints administratifs ou techniques
Salaire moyen par tête brut en France (SMPT)		3 000 €	rapport entre salaire net et salaire brut de 75% pour le privé et pour le public de 80%
Pourcentage de surcote ou décote (de 4 à 5%)		5,00%	Rapport entre pension nette et pension brute de 91%
Age de la surcote (62 ans) ou âge pivot		64	Valeur du point d'indice 4,6860
taux de rendement (TRI)		5,00%	achats de points pour les 28% de la cotisation
TRI pour 90% de cotisation		5,56%	achats de points pour 25,2% de cotisation (90% de la cotisation)
TRI pour 80% de cotisation		6,25%	achats de points pour 22,4% de cotisation (80% de la cotisation)
Durée d'assurance requise en année		43	Taux de primes total (par rapport à l'indiciaire) 25%
Années de bonification (enfants ou service actif)		0	Taux de primes cotisant au code des pensions (service actif) 0%

Le salaire moyen par tête en France est de près de 3.000 € bruts en 2015 et 2016, derniers chiffres connus, soit 2.400 € nets, hors cotisations sociales, pour un temps plein. 60% des salariés ont un salaire inférieur au salaire moyen.

Le salaire médian est de 2.400€ bruts et 1.800€ nets : 50% des salariés français à temps plein ont plus et ont moins.

Le pourcentage de décote et de surcote : il devrait être compris entre 4% et 5%. Aujourd'hui il est de 5%.

L'âge de la surcote ou l'âge pivot : Delevoye avait prévu un départ à 62 ans et 4% de surcote par année de travail supplémentaire.

Macron a arbitré pour un départ à 62 ans et un âge pivot à 64 ans, donc pour une décote pour un départ à 62 ou 63 ans et une surcote pour un départ à partir de 65 ans.

Il est probable que l'âge pivot soit prévu à 65 ans pour la génération qui devait avoir une durée d'assurance de 43 ans (génération 1973 et au-delà).

Le taux de rendement, qu'on dit immédiat (TRI), est le rapport entre la valeur de service du point, qui sert à calculer le montant de la retraite, et la valeur d'achat du point.

Expliqué autrement, un taux de rendement immédiat (TRI) de 5% signifie que pour 100 € de cotisation, on a 5 € de retraite, si la valeur du point est revalorisée sur l'évolution des salaires.

La simulation CGT aligne le taux de rendement de la réforme sur le taux de rendement actuel de l'ARRCO en 2019 (4,62%), soit 4,6% pour un départ à 62 ans et 4% de surcote, ou 5% de rendement pour un âge pivot à 64 ans.

Le taux de rendement ne peut varier que de 4% (valeur du taux de rendement de l'ARRCO en 2032) à un peu au-delà de 5% pour 28% de cotisation permettant d'acheter des points, dans la meilleure des hypothèses gouvernementales.

Si le gouvernement prévoit une cotisation de solidarité, de 10% ou 20% des 28% de la cotisation globale, ne permettant pas d'acheter de points, le taux de rendement nominal sera plus élevé, mais ne permettra pas d'acheter plus de points. Le taux de rendement réel est toujours calculé sur les 28% de taux de cotisation.

Le taux de primes moyen est de 25% dans les trois fonctions publiques, mais de 10 à 15% pour les enseignants, l'enseignement supérieur et la recherche.

Il n'y a plus de durée d'assurance dans la réforme Macron. Aujourd'hui elle est de 172 trimestres pour la génération 1973 et de 168 trimestres pour la génération 1963.

## La retraite à points : comment ça marche ? C'est pas si simple !

Cotisation = 28% de la rémunération globale (primes comprises pour les fonctionnaires)  
dans la réforme Macron Delevoye

Cotisation = part de 40% salarié ou agent public / part de 60% employeur

28% de la rémunération = 11,20% payé par le salarié ou l'agent public  
16.80% payé par l'employeur privé ou public

Chaque année le total de la cotisation est divisé par la **valeur d'achat du point**  
= **nombre de points** achetés dans l'année

**Montant de la pension annuelle**

=

**total des points acquis pendant la carrière × valeur de service du point**

**La valeur d'achat et la valeur de service sont revalorisées chaque année**

**1) La valeur de service** évolue comme les salaires =

la retraite future est maintenue, les droits acquis dans la carrière évoluent comme les salaires

**2) La valeur de service** évolue comme l'inflation =

la retraite future, les droits acquis maintiennent leur pouvoir d'achat, mais baissent par rapport aux salaires

**3) La valeur de service** est inférieure à l'inflation = la retraite future, les droits acquis baissent

**Le taux de rendement immédiat (TRI)**

=

**valeur de service du point / (divisée par) la valeur d'achat du point**

Au 1<sup>er</sup> novembre 2019 à l'ARRCO (retraite complémentaire du privé)

la valeur d'achat du point est de 17,0571€ et la valeur de service du point est de 1,2752€

Sur 997.61€ de salaire la cotisation est de 100€

(61.85€ achètent des points, 16.70€ pour le taux d'appel et 21.45€ pour la cotisation d'équilibre général)

Seuls 61.85€ achètent des points = **3.626 points** (pour 17.0571€ le point acheté)

3.626 points donnent **4.624€ de droits à retraite** annuelle future (pour 1.2752€ le point servi)

**Le taux de rendement immédiat (TRI) de l'Arrco est de 4.624/100 = 4.62%**

En apparence le taux de rendement est supérieur ( $1.2752/17.0571 = 7.48\%$ ) mais 100€ cotisés ne permettant d'acheter que 4.62€ de droits à retraite, le taux de rendement réel n'est que de 4.62%.

La valeur d'achat réelle pour un point dans ce cas est de 27,5664€ et non de 17,0571.